

Les enfants sont fichés,

ne nous en fichons pas !!!

"Base élèves premier degré" est un fichier de données informatique rempli par les directeurs d'écoles lors de l'inscription des enfants. Il est expérimenté depuis 2005 et généralisé depuis la rentrée 2009.

Des associations de citoyens, syndicats d'enseignants, fédérations de parents se sont émus de la manière dont les choses se déroulaient : peu ou pas d'information auprès des familles, des données collectées très discutables (nationalité, date d'entrée en France, suivi RASED...), aucune loi cadre. Face à ces critiques, en 2008, le ministre Xavier Darcos a fini par reconnaître que Base-élèves était « liberticide » et qu'un arrêté encadrerait ce fichier. Ce fut chose faite fin octobre 2008.

Tout est-il réglé pour autant ?

Même si l'arrêté de 2008 a limité les données collectées - identification et coordonnées de l'élève (nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, adresse de résidence, **identifiant national élève**),

identification du ou des responsables légaux de l'élève, autres personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à prendre en charge l'élève à la sortie de l'école, scolarité de l'élève (dates d'inscription, d'admission et de radiation, classe, niveau, cycle), activités périscolaires - le danger reste entier. Toutes ces données déjà demandées aux familles par les directeurs restaient dans les écoles, étaient détruites à chaque départ des enfants. Avec Base-élèves, les informations concernant les enfants sortiront de l'école sous forme nominative et partageable et circuleront via internet. Dès son inscription à l'école (soit à 3 ans en général) l'enfant se voit attribué un Identifiant National Élève (INE), ce numéro est rattaché à une base nationale (BNIE) dans laquelle les données sont conservées 35 ans.

Le danger réside donc dans l'interconnexion des fichiers et chacun sait comme il est facile d'entrer dans des bases de données, même si l'administration veut nous faire croire que toutes les précautions sont prises (fourniture de « clés de sécurité », un marché conclu avec une société privée dont le coût est compris entre 3.000.000 € HT et 5.269.999 € HT). De plus, ce qui en 2008 était sorti de BE pourrait bien revenir sous forme détournée, notamment par la mise en place du « livret de compétences numérique », accessible par Internet, expérimenté dès la rentrée prochaine. Il rassemble les compétences scolaires, extra scolaires, sociales et familiales, les diverses réalisations de l'enfant, ses engagements... et ceci tout au long de sa scolarité. Il doit servir de base à un « passeport orientation et formation » qui accompagnera l'enfant devenu adulte tout au long de son parcours, professionnel cette fois...

On pourrait citer bien d'autres applications, sur le suivi de l'absentéisme scolaire, le repérage des élèves décrocheurs...

Cette multiplication des enregistrements et des rapprochements de données comporte le risque de ne plus considérer un élève comme un individu avec ses spécificités à un moment donné de son histoire, mais la représentation numérique de son parcours immédiatement comparable aux parcours standard.

De plus, on ne peut que souligner la menace que constitue, pour les libertés individuelles, la quantité d'informations accumulées par l'administration sur les citoyens, dès leur plus jeune âge.

Même l'ONU interpelle l'état français !!

Après avoir entendu la France le 26 mai 2009 sur l'application de la Convention des Droits de l'Enfant sur son territoire, le Comité des Droits de l'Enfant s'est dit « préoccupé que la base de données Base élèves 1er degré puisse être utilisée à des fins telles que la détection de la délinquance et des enfants migrants en situation irrégulière et qu'il n'y ait pas suffisamment de garanties juridiques pour empêcher l'interconnexion de cette base de don-



STOP !

Aujourd'hui, tous les enfants sont fichés dans BASE ELEVES

E NFANTS FICHÉS



Base Elèves peut être utilisée pour traquer les familles de sans papiers

nées avec d'autres bases de données administratives ». Est également jugé préoccupant que les parents ne puissent pas s'opposer à l'enregistrement

de leurs enfants dans cette base - dont ils ne sont d'ailleurs souvent pas informés - et puissent alors être réticents à scolariser leurs enfants. Le Comité recommande à la France « de ne saisir dans les bases de données que des renseignements personnels anonymes et de légiférer sur l'utilisation des données collectées en vue de prévenir une utilisation abusive des informations. »

Des directeurs, des enseignants et des parents refusant ce fichage se sont constitués en collectif, le Collectif National de Résistance à Base Élèves, collectif auquel la CGT Educ'action participe. Ce collectif a initié de nombreuses actions : informations des parents, des enseignants et des élus, manifestations, dépôts de plaintes des parents (actuellement plus de 2000 plaintes ont été déposées partout en France) lettre au ministre de l'éducation nationale co-signée par la CGT Educ'ation mais aussi RESF Mouvement Antidélation, CIMADE, Défense des Enfants International France (DEI), ICEM Pédagogie Freinet, MRAP, Syndicat des Avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature...

Des directrices et des directeurs continuent à ne pas renseigner Base-Élèves, certains ont été sanctionnés financièrement par des retraits de salaires, d'autres se sont vus démis de leur poste de direction et mutés d'office.

Les objectifs du gouvernement sont clairs, la mise en place de ce fichier permet une gestion à flux tendu des postes d'enseignants, une chasse aux familles « sans papiers » (un père s'est vu arrêté en Ile-et-Vilaine, 2 jours après avoir inscrit ses deux enfants à l'école et qu'ils soient entrés sur Base-Élèves). Ce fichier est un maillon essentiel de la mise en place de sa politique ultra sécuritaire.

Syndicalistes CGT nous ne pouvons accepter que l'avenir des enfants soit ainsi menacé, que le droit au respect de la vie privée soit bafoué, que le droit des parents soit nié puisqu'ils ne peuvent s'opposer à l'inscription de leur enfant dans BE. Il est urgent d'agir en dénonçant ces méthodes.



Enseignants, refusons d'inscrire les élèves sur BE, parents, exigeons d'être informés par l'école de l'inscription des nos enfants sur ce fichier, participons aux dépôts de plaintes et soutenons activement les enseignants qui continuent à résister.

Bernadette FLEURANCE

RETENEZ LA DATE

16 septembre

**Fête des retraités
à la Bégraisière avec
Bernard Thibault**

DATES A RETENIR

- 8 juillet : Assemblée des militants
- 13 juillet : Rassemblement Préfecture et sous-préfecture
- 16 juillet/
13 août : déploiement sur la côte
- 31 août : Assemblée des militants
- 7 septembre : mobilisation
- 29 septembre : action européenne